

## Quel devenir pour les régions « zones intermédiaires » ?

Webmaster

06/07/2018 | Mise à jour : 08:49

***Dans le cadre du dossier sur les zones intermédiaires, la FRSEA Centre-Val de Loire a organisé les 27 et 28 juin le parcours de « visites terrain » des membres du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).***

Suite aux nombreuses interpellations de la profession sur les difficultés structurelles de nos régions qualifiées de « zones intermédiaires », Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture, avait annoncé à l'occasion du congrès de la FNSEA en mars dernier la mise en place d'une mission d'expertise sur ce sujet. Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), mandaté pour mener à bien cette expertise, a été convié par la FRSEA à venir en région Centre-Val de Loire. Deux jours sur le terrain, mercredi 27 et jeudi 28 juin, pour percevoir concrètement les difficultés et échanger sur les freins à lever pour redonner des perspectives à l'agriculture des territoires de la région.

Plusieurs visites ont permis d'évoquer différents sujets comme l'importance du stockage de l'eau pour sécuriser et développer les productions ou le développement des nouvelles opportunités (énergies renouvelables, nouvelles segmentations et complémentarités de filières animales/végétales) ou encore l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux.

### Redonner des perspectives

Des sujets travaillés au sein de la région Centre-Val de Loire ont aussi été mis en avant tels que les nouvelles formes de portage foncier pouvant permettre de sécuriser son exploitation sans être dans l'obligation d'acheter en cas de vente.

Bien qu'il n'y ait pas de solution miracle et surtout pas de solution unique pour aider à la relance de l'agriculture régionale, toutes les opportunités qui peuvent être saisies doivent être. Les difficultés des différents territoires ont été perçues et prises en compte. Il est maintenant nécessaire que cela se traduise dans les prises de décisions politiques avec par exemple le développement de solutions de couverture des prises de risques (individuelles ou de filières), le soutien de la recherche et du développement ou encore laisser le temps nécessaire à l'adaptation et à la déclinaison des solutions et ne pas aggraver la situation avec des décisions politiques entravantes ou entraînant de nouvelles charges.